LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

COMPTE PARTICULIER

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Particulier Marara Paiement :

Pour chaque personne physique (titulaire/co-titulaire) et mandataire :

- Une pièce d'identité lisible et en cours de validité (au choix) [1]
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix) [2]
- Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s) (selon votre situation) [3]
- Si compte Solidarité : Attestation d'inscription au régime de solidarité de la Polynésie française **ET** Relevé d'information des revenus familiaux des 3 derniers mois

[1]**La pièce d'identité :** Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Carte de résidence, Demande d'asile, Titre de séjour

[2]**Le justificatif de domicile :** Factures (électricité / internet / eau / téléphone fixe ou mobile, …), Certificat de résidence, Déclaration sur l'honneur délivrée par la Mairie ou la Police, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance (habitation), Taxe d'habitation, Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition

[3]**Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s)** : Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire, Certificat de travail ou attestation de l'employeur, mentionnant le poste occupé et la rémunération, Attestation(s) de pension (alimentaire, invalidité), retraite, réversion, rente, invalidité/handicapé, autre prestation sociale

- Si revenus < 100 000 XPF et absence de justificatif de revenus : remplir la fiche déclarative d'activité économique stipulant les revenus
- Si entrepreneur individuel (patenté) : déclaration de revenus CPS **OU** déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP) stipulant la rémunération **ET** fiche déclarative d'activité économique stipulant les revenus (se référer à la check-list EI)
- Si gérant de société : bilan comptable avec le détail des comptes **OU** déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP) stipulant la rémunération gérance **OU** attestation de revenus visée par un expert-comptable (se référer à la check-list société)
- Si étudiant : carte étudiante, certificat de scolarité **OU** attestation de bourse
- Si PPE **OU** Proche PPE : justificatifs de revenus professionnels **ET** de revenus secondaires obligatoires

***Dans le cadre de votre activité professionnelle ou associative, des documents complémentaires pourront vous être demandés.**